



Com Info : Formateur des personnels

01 mars 2023

Formateur des personnels - Session 2023

Ouverture des inscriptions à la sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi de formateur des personnels, session 2023

Les inscriptions pour la sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi de formateur des personnels, session 2023, sont ouvertes du lundi 6 mars au vendredi 14 avril 2023

Arrêté du 22 mai 2014 modifié portant règlement d'emploi des fonctions spécialisées exercées par les personnels pénitentiaires

Note d'ouverture

Seuls seront autorisés à participer à la sélection professionnelle ouverte au titre de l'année 2023 les agents du corps d'encadrement et d'application de l'administration pénitentiaire qui ont accompli au 1er janvier 2023, au moins 5 années de services effectifs à l'administration pénitentiaire en qualité de titulaire.

La durée de service exigée est réduite à trois ans pour les agents ayant exercé à l'administration pénitentiaire les fonctions de tuteur ou moniteur qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir suivi une formation au tutorat ou au monitorat, validée par l'administration pénitentiaire ;
- avoir exercé à l'administration pénitentiaire en qualité de tuteur ou moniteur pendant une durée de deux ans.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le jeudi 1er juin 2023.

Les candidats admissibles devront transmettre leur dossier RAEP, par voie postale en double exemplaire et par voie dématérialisée, au plus tard le vendredi 28 juillet 2023 aux adresses suivantes :

- par voie postale en double exemplaire à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Bureau RH1 - Section Recrutement
Sélection de formateur des personnels
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

- par voie dématérialisée à l'adresse : concours-svt.dap@justice.gouv.fr

Montreuil, le 02 mars 2023